



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armement

Question écrite n° 33727

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le projet dit « Mégajoule » destiné à mettre au point un laser à faisceaux convergeant sur des isotopes d'hydrogène qui, chauffés à trois millions de degrés Celsius, déclencherait une réaction nucléaire en chaîne (type bombe H), dont la puissance serait considérable. Un laboratoire installé au Barp travaillerait sur la LIL (ligne d'intégration laser), modèle réduit du Mégajoule, et base de l'étude de faisabilité du projet. Ce projet serait destiné à mettre au point les bombes nucléaires françaises pour la période 2020-2040 et correspondrait au programme américain de NIF (National Ignition Facility). Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les objectifs et le coût précis de mise au point de ce projet et des études qui y sont directement liées, ainsi que les calendriers de réalisation. Par ailleurs, il souhaiterait savoir s'ils s'inscrivent réellement dans le cadre des accords internationaux d'interdiction des essais nucléaires, de non-prolifération et d'élimination de l'arsenal nucléaire et dans l'esprit des engagements nationaux de modernisation et de transparence de la vie politique et publique.

Texte de la réponse

La France a signé et ratifié le traité d'interdiction des essais nucléaires (TICE), qui constitue un élément important du dispositif international de lutte contre la prolifération nucléaire. Elle a ainsi renoncé de manière définitive à recourir aux expérimentations nucléaires. La force de dissuasion demeure toutefois l'ultime rempart pour éviter les conflits majeurs et la France doit conforter la crédibilité de cette force face à tout agresseur éventuel, en assurant un effort adapté en vue du maintien opérationnel de ses armes et systèmes d'armes nucléaires. En conséquence, la confiance dans la fiabilité et la sûreté des armes nucléaires repose désormais sur l'expérience technique et scientifique accumulée lors des précédents essais et sur un programme de simulation, avec en particulier l'exploitation des expériences qui seront réalisées au moyen du laser Mégajoule. Ce programme de simulation améliorera les connaissances des experts du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) leur permettant de maintenir les armes mises au point lors de l'ultime campagne d'essais. Il ne leur permettra pas de concevoir de nouveaux types d'armes nucléaires, dès lors que cette activité nécessiterait une nouvelle campagne d'essais. Les crédits destinés au financement des activités du CEA, qui seront examinés par le Parlement lors de la discussion sur le projet de loi de finances 2000, s'élèvent à environ 7 milliards de francs. La part allouée au programme de simulation représente plus du quart de ces crédits.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33727

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1999, page 4785

Réponse publiée le : 8 novembre 1999, page 6419